KPMG SA
12 Quai Armand Considère
29200 Brest

Association Musicus

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Musicus
7 Rue Frézier - 29200 BREST

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
12 Quai Armand Considère
29200 Brest

Association Musicus

7 Rue Frézier 29200 BREST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association Musicus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Musicus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 18 novembre 2023

KPMG SA

Patricia GENEST

Associée

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 894	1 894			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 841	119 064	1 777	3 478	- 1 701
Autres immobilisations corporelles	34 749	24 275	10 474	1 759	8 715
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	8		8	8	
Prêts					
Autres immobilisations financières	891		891	891	
TOTAL (I)	**158 383**	**145 233**	**13 150**	**6 136**	**7 014**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements				1 330	- 1 330
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	6 611		6 611	9 426	- 2 815
Avances et acomptes versés sur commandes	13 045		13 045	15 977	- 2 932
Créances usagers et comptes rattachés	184 001		184 001	212 110	- 28 109
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	4 115		4 115	4 584	- 469
. Organismes sociaux	42 130		42 130		42 130
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 659		13 659	13 387	272
. Autres				120 064	- 120 064
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	146 863		146 863	314 014	- 167 151
Charges constatées d'avance	4 641		4 641	6 933	- 2 292
TOTAL (II)	**415 064**		**415 064**	**697 827**	**- 282 763**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**573 447**	**145 233**	**428 214**	**703 962**	**- 275 748**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	38 000	38 000	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	295 478	296 007	- 529
. Résultat de l'exercice	-299 722	-529	- 299 193
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**33 756**	**333 478**	**- 299 722**
Provisions pour risques et charges	36 014	74 115	- 38 101
TOTAL (II)	**36 014**	**74 115**	**- 38 101**
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	110 000		110 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	83 988	51 948	32 040
Autres	156 221	186 182	- 29 961
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	8 235	58 240	- 50 005
TOTAL (IV)	**358 444**	**296 370**	**62 074**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**428 214**	**703 962**	**- 275 748**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	8		8	150	- 142	-94,67
Production vendue biens						
Production vendue services	680 249		680 249	441 063	239 186	54,23
Montants nets produits d'expl.	**680 257**		**680 257**	**441 213**	**239 044**	**54,18**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			800 000	820 000	- 20 000	-2,44
Cotisations						
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs				20 000	- 20 000	-100
Autres produits			131 763	330	131 433	N/S
Reprise de provisions			38 101		38 101	N/S
Transfert de charges			10 761	374 713	- 363 952	-97,13
Sous-total des autres produits d'exploitation			**980 625**	**1 215 043**	**- 234 418**	**-19,29**
Total des produits d'exploitation (I)			**1 660 881**	**1 656 256**	**4 625**	**0,28**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			11	27	- 16	-59,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**11**	**27**	**- 16**	**-59,26**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			44 987		44 987	N/S
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			**44 987**		**44 987**	**N/S**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**1 705 879**	**1 656 283**	**49 596**	**2,99**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			**-299 722**	**-529**	**- 299 193**	**N/S**
TOTAL GENERAL			**2 005 601**	**1 656 813**	**348 788**	**21,05**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises	2 816	96	2 720	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	1 330	1	1 329	N/S
Autres achats non stockés	70 058	58 528	11 530	19,70
Services extérieurs	73 067	72 495	572	0,79
Autres services extérieurs	364 372	262 123	102 249	39,01
Impôts, taxes et versements assimilés	57 088	69 600	- 12 512	-17,98
Salaires et traitements	1 023 727	897 278	126 449	14,09
Charges sociales	402 512	264 633	137 879	52,10
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 619	4 507	112	2,49
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		22 905	- 22 905	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 912	1 283	629	49,03
Total des charges d'exploitation (I)	**2 001 501**	**1 653 449**	**348 052**	**21,05**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 969	53	1 916	N/S
Différences négatives de change	2 087		2 087	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	**4 055**	**53**	**4 002**	**N/S**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	46	3 311	- 3 265	-98,61
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**46**	**3 311**	**- 3 265**	**-98,61**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**2 005 601**	**1 656 813**	**348 788**	**21,05**
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	**2 005 601**	**1 656 813**	**348 788**	**21,05**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association 23

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

1- Objet social :
L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :
"Gestion, développement, promotion et inscription dans le territoire locale, régional et national, ainsi qu'au niveau international, les activités musicales de l'ensemble Matheus et de son directeur artistique et chef permanent, Jean-Christophe SPINOSI."

2- Nature et périmètre des missions réalisées:
- Mission de présentation des comptes 2022

3- Description des moyens mis en oeuvre :
- Saisie et Révision annuelle ;
- Ecritures de fin d'années (provision CP, engagement retraite, ...).

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 428 214,03 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 299 722,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/07/2023 par les dirigeants.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :
- règle du Comité de la réglementation comptable n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en complément des règles du PCG 2014-03,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise à opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés;

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 894*			*1 894*
Immobilisations corporelles	*143 958*	*11 633*		*155 590*
Immobilisations financières	*899*			*899*
TOTAL	*146 750*	*11 633*		*158 383*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*1 894*			*1 894*
TOTAL I	*1 894*			*1 894*
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	*116 363*	*2 701*		*119 064*
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*22 358*	*1 917*		*24 275*
TOTAL II	*138 721*	*4 619*		*143 339*
TOTAL GENERAL (I+II)	*140 615*	*4 619*		*145 233*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	*891*		*891*
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*184 001*	*184 001*	
Autres créances	*59 904*	*59 904*	
Charges constatées d'avance	*4 641*	*4 641*	
TOTAL	*249 436*	*248 546*	*891*

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	*2 289*
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*42 130*
TOTAL	*44 419*

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	*38 000*				*38 000*
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*296 007*	*-529*		*529*	*295 478*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*-529*		*529*	*299 722*	*-299 722*
Dont générosité du public					
Situation nette	*333 478*	*-529*	*529*	*300 252*	*33 756*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	*333 478*	*-529*	*529*	*300 252*	*33 756*
TOTAL dont générosité du public					

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*110 000*	*110 000*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*83 988*	*83 988*		
Dettes fiscales & sociales	*156 221*	*156 221*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*8 235*	*8 235*		
TOTAL	*358 444*	*358 444*		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*5 619*
Dettes fiscales & sociales	*76 469*
Autres dettes	
TOTAL	*82 088*

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions reçues pour frais de fonctionnement sont les suivantes :
- Ministère de la culture : 160 000 euros ;
- Région Bretagne : 340 000 euros ;
- Département Finistère : 70 000 euros ;
- Commune de Brest : 120 000 euros ;
- Commune Six Fours : 60 000 euros :
- Commune Toulon : 50 000 euros.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister
Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 36 014.39 euros.
Ils sont calculés pour les salariés de plus de 40 ans, selon un montant forfaitaire par salarié.

6.3 - Rémunération des cadres dirigeants

La rémunération des plus hauts cadres dirigeants pour l'année 2022 s'est élevé à 292 545.47 euros.

6.4 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	0
Non Cadres	4	0
TOTAL	6	0

6.5 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3909.40 euros.